



Paris, le 29 janvier 2024

Monsieur Jean CASTEX
Président Directeur Général de la RATP
54, Quai de la Rapée
75599 – PARIS CEDEX 12

Objet : Préavis de grève CGT-RATP.

Monsieur le Président Directeur Général,

Faisant suite au constat de désaccord du lundi 29 janvier 2024, relatif à l'alarme sociale déposée le mardi 23 janvier 2024, sur le thème des mesures salariales 2024 insuffisantes, la CGT-RATP dépose un préavis de grève.

Au cours de cette alarme sociale, la Direction a confirmé son arbitrage qui ne répond pas aux attentes des agents de l'entreprise : + 0,9 % d'augmentation dans une période de forte inflation et à la veille d'un défi planétaire, qui est celui d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, elle ne mesure toujours pas la perception qu'ont les agents de ce dédain à leur égard.

La CGT-RATP rappelle donc ses revendications, portées par ses négociateurs, au cours de l'unique audience organisée le lundi 22 janvier dernier, avant la réunion conclusive du mardi 6 février 2024 :

- +50 points pour tous,
- créer à la RATP un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation,
- dé plafonner les échelons et ramener la pente à 2 % (aujourd'hui, 1,66 %),
- réévaluer et élargir la plage horaire de l'Allocation Complémentaire de Déplacement (ACD),
- réévaluer et élargir la « prime panier »,
- ouvrir des négociations sur la réduction du temps de travail sur la base de 32h,
- intégrer la « prime emploi » dans le statutaire,
- prise en charge par l'entreprise de la cotisation mutuelle (99 %), à commencer par la hausse de 2024,
- ramener à un seul palier, le plus haut, l'indemnité « dimanches et jours fériés ».

Ce préavis de grève couvre l'ensemble du personnel de la RATP, de chaque catégorie et de chaque service :

- **du lundi 5 février 2024 à 19h au lundi 9 septembre 2024 à 8h.**

Soyez assuré, Monsieur le Président Directeur Général, de l'expression de notre considération.

Bertrand HAMMACHE
Délégué Syndical Central
Secrétaire Général